



Nationalité française par filiation

Par **khk**, le **22/06/2014** à **02:41**

j'ai 40 ans, je suis en France (Titre de séjour visiteur depuis 2001) et j'ai deux enfants nés en France

mes parents ont la nationalité française depuis un an 2013

j'ai un frère a eu la nationalité depuis 2000.

Est-ce que j'ai le droit de l'avoir la nationalité par filiation ?

Par avance merci

Par **domat**, le **22/06/2014** à **11:02**

bjr,

comme vous étiez majeur à la date de naturalisation de vos parents, vous ne pouvez pas prétendre à la naturalisation par filiation.

par contre vous pouvez demander votre naturalisation comme vous résidez en France depuis 2001 si vous remplissez les conditions exigées.

cdt